

COFIN 2023 - préavis municipal no 35 / 2023 - comptes communaux 2022

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

La Commission des finances (ci-après la COFIN) constituée de son Président, Henri Pisani et de ses membres, Madame Ariane Morand et MM. Simon Schülé et Philippe Noël, a reçu le lundi 8 mai 2022, en présence d'une délégation de la Municipalité accompagnée de la boursière Madame Anne-Sandra Caccia, le préavis no 35 / 2023 sur les comptes communaux de l'année 2022 et d'autres documents visant à un examen préliminaire de l'exercice 2022, commentant et expliquant diverses positions avec écarts significatifs (*variant de plus de CHF 10'000.--*) entre comptes 2022 vs 2021 et comptes 2022 vs budget 2022.

Cette première réunion a conduit la COFIN à rediscuter rapidement d'une liste d'interrogations complémentaires, le lundi 22 mai (Simon Schülé excusé) qui ont été examinées avec la Municipalité in corpore lors de la séance plénière du mardi 30 mai 2023 (Henri Pisani excusé).

Nous souhaitons remercier notre Exécutif ainsi que notre boursière pour le soutien apporté durant nos travaux, pour les informations complémentaires fournies et pour les réponses à nos questions.

La COFIN s'est encore réunie les mardi 6 juin et lundi 12 juin afin de statuer et rédiger son rapport.

A noter que Mme Filomène Garcia a rejoint la COFIN lors du conseil du 25 mai 2023 et n'a ensuite pas participé à la rédaction de ce rapport, puisqu'absente pratiquement tout le mois de juin.

Documentation à disposition

La COFIN a disposé des documents principaux suivants préparés par Madame Caccia pour établir son rapport :

- le préavis sur les comptes 2022
- une note explicative des écarts principaux avec les comptes 2021 et le budget 2022
- un fichier compilant les comptes par nature
- deux documents Excel présentant la distribution cumulée par exercice comptable des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques et de l'impôt sur le bénéfice et le capital pour les personnes morales
- la note explicative indiquant les calculs et extrapolations liés à notre participation au financement de la facture sociale et réforme policière
- les documents relatifs à notre contribution financière pour les lignes de trafic régional, autrement dit le montant à charge de notre commune visant à combler le déficit y relatif
- le rapport de l'organe de révision sur les comptes de l'exercice 2022

COFIN 2023 - préavis municipal no 35 / 2023 - comptes communaux 2022

Remarque : au regard de cette abondante documentation à réconcilier, de la refonte des comptes / budget sous régime MCH2 en cours, la COFIN trouverait judicieux de saisir l'occasion de repenser et revoir tout le format du document présenté afin d'intégrer autant que possible plus d'éléments financiers dans le seul préavis à analyser, indépendamment des explications fournies. A titre exemplatif :

<u>BOURSE COMMUNALE</u>							
<u>II. TABLEAU DES CHARGES PAR NATURE</u>							
Comptes 2021	Budget + C.S. 2022	3	<u>CHARGES</u>	Comptes 2022	s/budget 2022	Ecart s/budget 2022 + C.S.	s/comptes 2021
<u>9 186 535,40</u>	<u>9 610 000</u>	30	AUTORITES ET PERSONNEL	<u>9 290 435,33</u>	<u>-274 564,67</u>	<u>-319 564,67</u>	<u>103 899,93</u>
486 790,20	470 000,--	300	Autorités et commissions	458 605,30	-11 394,70	-11 394,70	-28 184,90
6 576 201,97	6 846 000,--	301	Personnel administratif et d'exploitation	6 734 952,97	-66 047,03	-111 047,03	158 751,00
134 705,52	165 000,--	302	Traitement du personnel enseignant	142 625,59	-22 374,41	-22 374,41	7 920,07

On pourrait même y intégrer à l'avenir les pourcentages comparatifs à également considérer.

Analyse des comptes Pages jaunes, 1 à 14

Page 2 commentaires sur le résultat de l'exercice 2022

Les comptes de l'exercice 2022 étaient attendus avec plus de sérénité que les éditions précédentes, la période COVID touchant à sa fin. Cependant, l'arrivée importante de nouveaux habitants en 2021 (augmentation de 142) et le changement possible de situation d'une part de la population laissaient planer une certaine incertitude sur les résultats, en particulier au niveau des impôts sur les personnes physiques.

Fort heureusement, l'exercice 2022 s'est terminé sur une majorité de bonnes surprises, aussi bien au niveau des revenus que des charges. La situation de l'année 2023 sera à nouveau difficile à prévoir, avec une augmentation de 327 habitants durant l'année 2022.

La COFIN souligne la qualité du travail de notre Exécutif et de notre boursière qui ont su trouver une ligne de conduite à tenir pour nous présenter ce préavis.

Quelques éléments particuliers sont à relever, car ils représentent une grande part de la différence au budget.

Pour les **charges**, il est question de la péréquation, cohésion sociale et police et de la subvention LEB pour les jeunes.

Pour les **revenus**, de l'impôt foncier, des droits de mutation, des taxes de construction, de celles communautaires et des impôts sur les gains immobiliers.

COFIN 2023 - préavis municipal no 35 / 2023 - comptes communaux 2022

On notera la dissolution de deux fonds (COVID, Bassin de rétention Sous-Lavaux) plus nécessaires, en particulier en vue du passage au nouveau plan comptable MCH2, divers amortissements ont également été dissous dans cette optique.

Ainsi les comptes qui nous sont soumis présentent un excédent de revenus de CHF 1'723'031.02 au regard d'un budget défensif qui prévoyait une perte de CHF 738'200.--, cet excédent a permis de couvrir les investissements et rembourser des dettes.

S'il est essentiel de maintenir la marge d'autofinancement - qui représente le baromètre de la situation financière de la Commune et permet de qualifier la performance de l'année - à un niveau correct, vu les conséquents investissements prévus ces prochaines années, les autres indicateurs financiers à considérer et succinctement commentés sous cette même page 2 du préavis mériteront une analyse plus serrée que la COFIN aimerait proposer de tenir ultérieurement selon un format qui reste à définir.

Page 5 à 7 examen des charges

30 Autorités et personnel

Nous constatons une augmentation des charges du personnel et des autorités de CHF 224'666.50 (+ 6.12 %) par rapport aux comptes 2021. Notre effectif a augmenté pour passer de 32.70 (2021), à 36.33 (2022) et enfin à 39.76 en 2023. Ce poste "est justifié" par une augmentation de la masse salariale de l'administration générale chapitre 110 (greffe) et du service de l'enfance, chapitre 515, 712, 714 et 715 (accroissement du nombre d'enfants accueillis). Enfin, nos employés communaux ont bénéficié des augmentations annuelles prévues par le règlement, ainsi que d'une indexation à l'indice du coût de la vie de 0.39 %.

Tout ceci a été longuement débattu lors de la séance du Conseil communal sur le budget 2023 de décembre passé. Ainsi donc, les actions ont été prises, nos personnels ont été changés, complétés et augmentés et cela doit se traduire maintenant par une amélioration avérée des prestations et services à notre population, en particulier en termes de présence et d'ouverture de notre administration de bureau.

31 Biens, services, marchandises

Ce poste en augmentation de CHF 246'608.99 (+ 11.23 %) par rapport aux comptes 2021 revient à une situation antérieure plus en ligne avec les 2 années 2020 et 2021 particulières (COVID) : en quelque sorte un retour à la "vie normale d'avant", touchant en particulier à l'achat de mobilier, de matériel, de frais de réception et de manifestations.

COFIN 2023 - préavis municipal no 35 / 2023 - comptes communaux 2022

32 Intérêts passifs

Ce poste est stable dès lors que nous avons pu rembourser CHF 2'500'000.-- en juin 2023 sans avoir à le renouveler. Notre taux moyen des emprunts passe de 1.26 % en 2021 à 1.36 % en 2022, notre dette à long terme s'élève ainsi à CHF 11'500'000.-- au 31.12.2022, soit un montant ramené à CHF 3'029.50 par habitant (3'796).

33 Amortissements

Nous notons la charge **récurrente** concernant les défalcatons, abandons et remises d'impôts pour un montant total cumulé de CHF 102'559.01, dont notamment CHF 86'165.65 pour les PP et CHF 10'472.30 pour les PM (2021 : CHF 127'087.48, 2020 : CHF 121'771.87). Ces pertes fiscales sont communiquées par le Canton qui prétend, comme chaque année, remettre soi-disant à jour ses dossiers. Ce montant affecte de manière constante plus d'un point d'impôts de nos liquidités qui passent par perte et non profits.

Nous demandons donc qu'il plaise à notre Municipalité de désigner - si cela n'est pas déjà ou encore fait - conformément aux dispositions de l'article 152, alinéa 3, LIVD (642.11), un ou deux délégués chargés d'examiner les déclarations des contribuables de notre commune, de renseigner l'Office d'impôt de district et l'Office d'impôt des personnes morales, ainsi que d'assurer la liaison avec la municipalité.

³ Chaque municipalité désigne un délégué, ou deux délégués chargés d'examiner les déclarations des contribuables de sa commune, de renseigner l'Office d'impôt de district et l'Office d'impôt des personnes morales, ainsi que d'assurer la liaison avec la municipalité.

A noter que ce point a déjà été suggéré et partagé, de manière informelle, dans le passé. Exemple pour Renens, https://www.egovcenter.ch/renens/fr/politique/comissions/welcome.php?amt_id=12599&uuid=23.

35 Remboursement, participations et subventions à des collectivités publiques

Ce poste est en **diminution cumulée** de CHF 214'109.72 (- 3.36 %) par rapport à l'année 2021 (CHF 236'423.93 en 2020). Cette différence est expliquée en détail en page 6 du préavis. Celle-ci touche principalement à notre participation aux charges cantonales, de prévoyance sociale, comme à celles de justice-sécurité publique, dite "policière" et autres cultures, loisirs et sports, parfois même intercommunales.

36 Aides et subventions à des institutions privées

Les comptes 2022 sont supérieurs de CHF 114'542.48 (+ 54.65 %) aux comptes 2021 et inférieurs de 26.65 % au budget 2022. Par rapport aux comptes, la hausse est liée aux aides et subventions pour la culture, les loisirs et le sport, à celles pour l'aide et la prévoyance sociale, ainsi qu'aux aides individuelles. En quelque sorte, un effet un peu miroir du poste précédent par report d'assistance de l'un sur l'autre.

COFIN 2023 - préavis municipal no 35 / 2023 - comptes communaux 2022

Pages 8 et 9 Examen des revenus

40 Impôts

Le résultat global du **seul** revenu de l'impôt (page 95) par rapport au compte 2021 est en diminution de CHF 923'682.90 (- 8,96 %), soit CHF 10'310'783.08 (2021) contre CHF 9'387'100.18 (2022).

Alors que l'exercice 2021 avait été influencé par les éléments de revenus extraordinaires de la vente des SI et des taxes communautaires, les seules recettes fiscales **structurelles** (impôts sur revenu, fortune, personnel, source, PM et complémentaires sur immeubles PM) ont été cumulativement inférieures mais fort heureusement pondérées par celles **conjoncturelles** supérieures (notamment de droit mutation et gains immobiliers).

Les **droits de mutation** encaissés de **CHF 788'636.25** (CHF 657'763.50 en 2021) et **impôt foncier** de **CHF 1'020'259.05** (CHF 903'646.15 en 2021) viennent conforter la COFIN dans l'importance d'encadrer de manière très serrée les opérations d'aliénations en cours et en devenir.

A ce propos, nous rappelons, à chacune et chacun, les échanges d'écritures et autres retours de juin 2022 questionnant précisément toute la construction mais surtout tous les possibles attendus financiers de ces éléments qui devraient interpeller notre Municipalité et la pousser à une analyse technique de fond.

Pour le reste, nous vous renvoyons aux autres commentaires explicatifs figurant en page 8 du préavis.

42 Revenus du patrimoine

Ce groupe revient à une situation que l'on peut qualifier de "normale" par rapport aux comptes 2021, la diminution de 84.96 % vient rappeler que le montant 2021 de CHF 2'887'128.37 correspondant à des gains comptables sur les autres éléments du patrimoine financier et administratif n'est plus.

43 Taxes, émoluments, produits de ventes

Les revenus de ce groupe sont inférieurs de CHF 292'521.28 (- 8.01 %). Il s'agit pour l'essentiel de recettes liées aux émoluments, des finances d'écolage à charge des parents et des taxes de raccordements et d'utilisations, des ventes et prestations de service et des remboursements de tiers encaissés à raison de CHF 3'357'216.54 versus CHF 3'649'737.82 en 2021.

Le budget 2022 arrêté à CHF 2'583'000.-- retient à l'évidence un chiffre sous-évalué.

COFIN 2023 - préavis municipal no 35 / 2023 - comptes communaux 2022

44 Parts à des recettes cantonales

Cette position tient compte d'une rentrée liée à l'impôts sur les gains immobiliers de CHF 618'362.85 versus CHF 322'843.50 en 2021 (+ CHF 295'519.35 ou 191.54 %).

Le budget 2022 arrêté à CHF 101'800.-- retient une chiffre trop minoré.

Pour le surplus, nous vous renvoyons à toute la pertinence de nos commentaires sous point 40.

Pages 11 à 14 Examen du bilan

910 Disponibilités

920, 922, 923 et 925 Endettement de la commune

Les autres comptes d'actif ou du passif du bilan n'apportent pas de commentaires particuliers.

Page 14 Conclusions

La COFIN constate que les charges sous le contrôle de la Municipalité ont été encadrées et ont respecté le budget voté par le Conseil communal. Malgré un exercice 2022 pouvant être à nouveau considéré comme particulièrement bon, la situation des finances communales reste chargée d'incertitudes au vu des nombreux investissements qui se profilent à l'horizon. C'est la raison pour laquelle la rigueur dans la gestion des dépenses doit rester de mise de façon à continuer de privilégier les dépenses prioritaires et indispensables et un examen des revenus conduit de manière fine.

Pages blanches, 15 à 96

1 Administration générale (p. 17 à 27)

Ce dicastère présente un excédent de charges sur les revenus de CHF 2'117'732.03 (+ 8.28 %) par rapport à celles de 2021 de CHF 1'995'842.46 et des charges nettes inférieures au budget 2021 de CHF 213'767.97 (- 9.17 %). Le budget 2022 était surestimé.

Nos commentaires pour les comptes 2021 relevaient que la COFIN suivrait de très près les incidences financières de ces situations lors de l'examen des comptes de l'exercice 2022 **au regard du cahier des charges à couvrir et des rémunérations octroyées à nos "personnels"**. Nous y sommes et nous vous renvoyons à ce propos à nos remarques sur les pages jaunes.

COFIN 2023 - préavis municipal no 35 / 2023 - comptes communaux 2022

2 Finances (p. 28 à 33)

C'est le **seul dicastère** qui présente un excédent de revenus sur les charges de CHF 9'936'450.54 (+ 2.72 %) par rapport à celles de 2021 de CHF 9'673'162.05 et des revenus nets inférieurs au budget 2021 de CHF 850'550.54 (- 9.36 %). Fort heureusement, le budget 2022 était sous-estimé.

Nous vous renvoyons à ce propos pour les commentaires additionnels à nos remarques sur les pages jaunes.

3 Domaines et bâtiments (p. 34 à 45)

Ce dicastère dégage un excédent de charges sur les revenus de CHF 79'262.01 par rapport à celui des comptes 2021 de CHF 269'921.70.

Compte 310.3312.00 page 35 : le préavis le rappelle, en prévision de MCH2, la prise en considération d'amortissement complémentaire du préavis 49-2004 lié à l'achat de la parcelle 259 Sous-la-Vaux.

Pas d'autres commentaires particuliers.

4 Travaux (p. 46 à 57)

Ce dicastère présente un excédent de charges sur les revenus de CHF 1'546'562.43 (+ 1.07 %) quasi équivalentes à celles de 2021 de CHF 1'530'181.33 et des charges nettes inférieures au budget 2021 de CHF 280'761.88 (- 15.38 %). Le budget 2022 était surestimé.

Compte 460.3311.00 page 57 : tient compte de l'amortissement du préavis 09 2022 CC place de la Gare-Brit, non prévu au budget et amortissement complémentaire du 61 2011 aménagement du bassin de rétention de Sous-Lavaux, par dissolution de la réserve, voir compte 4809. 00.

Pas d'autres commentaires particuliers.

5 Instruction publique et cultes (p. 58 à 71)

Ce dicastère présente un excédent de charges sur les revenus de CHF 1'648'938.12 (+ 6.89 %) presque en ligne à celui de 2021 de CHF 1'542'605.31 et des charges nettes inférieures au budget 2021 de CHF 130'761.88 (- 7.35 %). Le budget 2022 était surestimé.

Pas d'autres commentaires particuliers.

6 Police (p. 72 à 77)

Ce dicastère présente un excédent de charges sur les revenus de CHF 684'951.41 (- 1.08 %) presque en ligne à celles de 2021 de CHF 692'407.10 et des charges nettes inférieures au budget 2021 de CHF 93'548.59 (- 12.02 %). Le budget 2022 était surestimé.

Pas d'autres commentaires particuliers.

COFIN 2023 - préavis municipal no 35 / 2023 - comptes communaux 2022

7 Sécurité sociale (p. 78 à 87)

Ce dicastère présente un excédent de charges sur les revenus de CHF 2'135'973.52 (- 14.27 %) versus celles de 2021 de CHF 2'491'506.38 et des charges nettes inférieures au budget 2021 de CHF 622'126.48 (- 22.64 %). Le budget 2022 était surestimé.

Pas d'autres commentaires particuliers.

8 Services industriels (p. 88 à 89)

Pas de commentaires particuliers.

Pages vertes, Bilan au 31 décembre 2022 p. 97 à 103

Le total des financements spéciaux et fonds de réserve + fonds propres de CHF 21'497'394.06 représente 58.14 % du bilan de CHF 36'972'563.80 au 31.12.2022, 53.44 % du bilan au 31.12.2021 contre 43.3 % au 31.12.2020. Ce taux démontre une structure solide du bilan qui s'est encore renforcée.

Cependant, les fonds spéciaux et fonds de réserve qui représentent un total de CHF 17'016'292.46 en 2022, CHF 17'169'291.49 en 2021 (12,8 millions en 2020) peuvent faire penser que notre commune est riche, mais en réalité **ces réserves ne sont que comptables**. En effet, les utiliser pour des investissements **nécessitera tout de même de s'endetter car les montants correspondants ont déjà été dépensés**.

Comme l'avait d'ailleurs suggéré la COFIN à la Municipalité - qui est en plein travaux à ce propos - lors de son rapport sur les comptes 2021, il s'agira de se pencher sur l'avenir de ces fonds et d'envisager leur assainissement progressif au cas par cas, sachant que leur utilisation permettra néanmoins de réduire les amortissements comptables de nos futurs investissements.

Page 109 – Engagements hors bilan

Préavis n°26-2003 et 10-2017 Cautionnement de l'ASIGOS : le montant passe de CHF 3.55 millions à CHF 3,26 millions en raison du remboursement partiel de la dette de l'ASIGOS.

Pages bleues, Tableau des investissements p. 105 à 109

Aucune demande particulière n'a été adressée à ce niveau.

COFIN 2023 - préavis municipal no 35 / 2023 - comptes communaux 2022

Forte de ce qui précède, la COFIN, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne

- vu le préavis municipal n° 35 / 2023 adopté en séance du 8 mai 2023
- oui le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'approuver les comptes communaux 2022 tels que présentés,
2. d'en donner décharge à la Municipalité.

Le Président-rapporteur :

Romanel-sur-Lausanne, le 12 juin 2023



Henri PISANI

Les autres membres :



Simon SCHÜLE



Philippe NOËL



Ariane MORAND

Filomène GARCIA